



Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Cypripède blanc

Cypripedium candidum

Le cypripède blanc (*Cypripedium candidum*) est une orchidée en voie de disparition aux échelons provincial et national, qui pousse au Manitoba, en Ontario et dans quinze États américains. Il s'agit d'une plante vivace herbacée dont la hauteur peut varier de 10 à 35 cm (de 4 à 13 pouces).

Les plantes poussent en massif, chaque tige florifère étant entourée de deux à quatre feuilles. Chacune de ces tiges est couronnée d'une fleur divisée en deux parties : une « pantoufle » en forme de sacochette, avec des rayures pourpre rose, et deux pétales latéraux spiralés d'un jaune verdâtre et parfois marqués de taches ou de rayures violettes.

La taille du cypripède blanc est semblable à celle de certains cypripèdes parviflores. On a pu observer que ces deux espèces de cypripèdes produisent des plantes hybrides lorsqu'elles poussent côte à côte. Les fleurs de ces plantes hybrides ont une couleur à mi-chemin entre celle du cypripède blanc et celle du cypripède parviflore (jaune).

Habitat

Au Manitoba, le cypripède blanc pousse dans des clairières calcaires (riches en calcium ou alcalines) au milieu de pré-bois ou sur des pentes plus ouvertes orientées vers le sud. On le trouve le plus souvent dans des prés relativement peu perturbés, mais aussi parfois à des endroits perturbés comme les fossés le long des routes.

Antécédents vitaux

Le cypripède blanc est une plante vivace, qui survit d'une année sur l'autre sous la forme d'une tige souterraine. Les fleurs s'épanouissent en général vers la fin de mai ou le début de juin et sont pollinisées par les insectes. Une fois que l'insecte (habituellement de petites abeilles) entre dans la sacochette de l'orchidée, il ne peut sortir que dans un sens. Pendant le déplacement dans la fleur, le pollen recueilli sur la fleur précédente tombe du dos de l'abeille et fertilise la fleur, tandis que l'insecte

ramasse d'autres grains de pollen qu'il portera jusqu'à la fleur suivante, assurant ainsi la pollinisation croisée des fleurs. Les capsules de graines mûrissent et s'ouvrent vers la fin de juillet pour laisser échapper des milliers de petites graines. Les graines demeurent fécondes pendant au moins huit ans.

Distribution

Le cypripède blanc pousse au sud du Manitoba et de l'Ontario et depuis le Midwest des États-Unis jusqu'à la côte Est. Il a été observé pour la dernière fois en Saskatchewan en 1895 et y est maintenant considéré disparu.

Les populations de cypripèdes blancs du Manitoba se trouvent dans trois régions éloignées l'une de l'autre : le sud-est du Manitoba (dont l'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba), le sud de la région d'Entre-les-Lacs et les alentours de Brandon, au sud-ouest du Manitoba.

Situation

Le cypripède blanc a été déclaré très rare dans la province par le Centre de données sur la conservation du Manitoba. Il est considéré rare dans presque tous les États et toutes les provinces où il pousse, mais est jugé hors de danger mondialement par l'Association pour la diffusion de l'information sur la biodiversité. Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont notamment l'empiètement des espèces ligneuses, les gelées tardives du printemps, la collecte illicite de plantes, la pulvérisation d'herbicides et le défrichage des fossés, l'invasion des mauvaises herbes, l'urbanisation, l'hybridation avec le cypripède parviflore et la conversion des prairies indigènes en terres agricoles.

Le cypripède blanc a été déclaré en voie de disparition par le règlement 25/98 en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Il a également été inscrit dans la catégorie « espèce en voie de



Espèces à risque du Manitoba

Faits

intéressants

Le cypripède blanc pousse très lentement. Selon les estimations, il ne parviendrait à maturité qu'au bout de 12 ans.

Les populations les plus nombreuses de cypripèdes blancs au Manitoba sont situées dans l'aire de conservation des hautes herbes des prairies. En général, on y trouve plus de la moitié des plantes en fleur.

Les études sur le pâturage en rotation double réalisées dans l'aire de conservation des hautes herbes des prairies laissent penser que ce système bénéficie au cypripède blanc. On a recensé dans les pâturages traités de cette façon environ le double du nombre de plantes existant dans les zones adjacentes non pâturées.

Le cypripède blanc pousse avec l'aide de la mycorhize, un champignon tellurique qui aide les plantes à absorber les éléments nutritifs du sol. Le déplacement de ces plantes hors de leur habitat indigène échoue souvent en raison de leurs besoins très particuliers en matière d'habitat et de sol.



disparition » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario.

Gérance et rétablissement

Un élément crucial des efforts de rétablissement est la protection de l'habitat essentiel de l'espèce. L'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba protège plus de 2 100 hectares (5 200 acres) d'habitat au profit des espèces indigènes des prairies, dont le cypripède blanc. La Brandon Naturalists Society a acheté une propriété près de Brandon pour y protéger le cypripède. Plusieurs propriétaires fonciers sont également conscients de la présence des orchidées sur leurs terrains, qu'ils gèrent de façon à préserver cette espèce.

Les populations de cypripèdes blancs sont surveillées régulièrement au Manitoba. Il semble que le brûlage dirigé, le fauchage et le pâturage en rotation double peuvent leur être bénéfiques. Ces pratiques semblent améliorer les conditions de pousse en contrôlant les espèces ligneuses et en éliminant les excès de chaume.

Participez au rétablissement

Si le cypripède blanc pousse sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent au maintien de l'une des plantes les plus rares au Manitoba. Veuillez communiquer avec la Direction de la faune et de la protection des écosystèmes ou avec le bureau le plus proche de Conservation Manitoba pour savoir ce que vous pouvez faire d'autre afin d'améliorer vos terres au profit de cette plante et d'autres espèces indigènes animales et végétales du Manitoba.

Si vous repérez un cypripède blanc, veuillez appeler Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous.

Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
(204) 945-7775

www.manitoba.ca/conservation/wildlife

Bureaux régionaux de Conservation Manitoba

Région de l'est
Lac du Bonnet
(204) 345-1427

Région du centre
Gimli
(204) 642-6077

Région de l'ouest
Brandon
(204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,
Direction de la faune et de
la protection des écosystèmes
Environnement Canada, Service canadien de la faune

Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.